



Vert Panier

## FICHE D'ADHESION ET CONTRAT D'ENGAGEMENT ANNEE 2022

### LES CONTRACTANTS :

Le présent contrat est passé entre :

Nom Prénom : .....

désigné ci-dessous « le consomm'acteur » d'une part,

En cas de partage du panier, indiquer

Nom Prénom du co-panier : .....

Et l'association Vert Panier - Courriel : vertpanier@yahoo.fr RIDET 997346.001

désignée ci-dessous « l'association » d'autre part,

### OBJET DU CONTRAT :

Il est proposé une distribution hebdomadaire de paniers de légumes, de saison et variés, issus du Coteau des Lacs, labellisés BIO PASIFIKA (n° BPPV-052012/021) correspondant à la consommation de deux à quatre personnes, ainsi que des œufs de l'élevage Les 2 Pins labellisés BIO PASIFIKA (n° BPPA-112018/146). Les produits du Rucher de Sylviane, labellisés BIO PASIFIKA (n°BPPV-TO-072011/013 et BPAPI-032012/019), sont proposés 2 fois par mois (Sylviane prévient la veille par mail de sa présence).

### TERMES DU CONTRAT :

L'adhésion à l'association Vert Panier est obligatoire pour chacun des contractants. Le montant de la cotisation annuelle est de 2500 FCFP. Un don peut y être ajouté pour soutenir l'association.

Le consomm'acteur s'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association et à participer aux distributions selon un planning fixé par le bureau ainsi qu'aux activités proposées par les producteurs au cours de l'année.

L'engagement de l'adhérent est ferme sur chaque période de distribution définie en concertation avec les producteurs. La durée des périodes de distribution est de 5 mois de mars à juillet, puis d'août à décembre. L'engagement est reconduit tacitement d'une période sur l'autre pour toute l'année 2022 sauf indication contraire de l'une ou l'autre des parties. Si un consomm'acteur souhaite résilier son contrat avant la fin d'une période, il devra trouver un successeur avec l'aide de l'association. Les membres du bureau sont donc autorisés à diffuser en interne les coordonnées d'un consomm'acteur.

Le montant du panier hebdomadaire est fixé à 3500 FCFP, pour toute la période de distribution. Le montant des œufs est de 650 FCFP pour 12 œufs et 325 FCFP pour 6 œufs. Ces tarifs peuvent subir une augmentation en cours d'année. Chaque consomm'acteur en sera

informé avant. Les produits sont payables d'avance directement auprès des producteurs, Marion PELCERF du *Coteau des Lacs* et Myriam GALLOIS de la *SCA les 2 pins* pour les œufs.

D'une manière générale, les paniers non retirés à la fin de la distribution ne peuvent pas être réclamés ni faire l'objet d'un remboursement.

**Vert Panier met à disposition des cabas et emballages alimentaires (tissu et cire d'abeille) qu'il convient de rapporter à la distribution suivante. Un chèque de caution de 1000F CFP vous sera demandé et rendu en fin d'année si vous avez ramené à chaque distribution de cabas fourni par Vert Panier.**

Les distributions ont lieu les **mardis de 17h30 à 18h30** à l'endroit suivant :

**Rue Charles Péguy, baie de l'Orphelinat, à Nouméa (proche cave « Les Régénérés » et Carrefour Market).**

Les lieux, heures et jours de distribution peuvent être changés en cours d'année. Chaque consomm'acteur sera alors informé en temps utile.

**CONTACTS :**

Marion, *productrice (légumes)* : 79.13.79

Sylviane, *productrice (miel, confiture...)* : 76.48.16

Myriam, *productrice (œufs)* : 76.60.20

Vanessa, *présidente* : 79.16.19.

Anne, *vice-présidente* : 92.51.10.

Claude, *trésorière* : 84.43.14



**Fiche d'adhésion à Vert Panier** à découper, à joindre au règlement et à remettre à une productrice ou au membre du bureau de Vert Panier présent à la distribution.

Nom Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Courriel : .....

En cas de partage, nom du co-panier : .....

**Règlement de la cotisation annuelle de 2500 F** (cocher la case correspondante) :

en espèces

par chèque n° : ..... Banque : .....

*Libeller le chèque à l'ordre de Vert Panier*

Date :

Signature de l'adhérent :